

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue par conférence téléphonique **le lundi trente mai deux mille onze à 16h**, au bureau administratif de la Société au 229, rue St-Omer, Lévis (Québec)

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
M. Michel Turner, Administrateur
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général

Le secrétaire constate que tous les membres du Conseil d'administration sont présents à la présente séance extraordinaire. Chacun des membres du conseil déclare renoncer à l'avis de convocation et accepte que le sujet qui sera pris en considération est le suivant :

-ORDRE DU JOUR-

- 1. Mandat à la Société de transport de Montréal de conclure et de signer un addenda avec Nova Bus, une division du Groupe Volvo Canada inc. pour l'exercice de l'option d'acquérir une quantité additionnelle d'autobus 40' diesel à plancher surbaissé prévue à l'appel d'offres 2379-06-01-50**
 - 2. Levée de l'assemblée**
-

1.- Mandat à la Société de transport de Montréal de conclure et de signer un addenda avec Nova Bus, une division du Groupe Volvo Canada inc. pour l'exercice de l'option d'acquérir une quantité additionnelle d'autobus 40' diesel à plancher surbaissé prévue à l'appel d'offres 2379-06-01-50

RÉSOLUTION 2011- 095-

ATTENDU QUE les sociétés de transport en commun membres de l'Association du transport urbain du Québec (ci-après les «sociétés de transport»), par l'entremise de la Société de transport de Montréal (anciennement la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal), procédait, en septembre 2001, à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'autobus 40' diesel à plancher surbaissé (appel d'offres 2379-06-01-50);

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, une convention d'achat et de vente était signée le 18 septembre 2002 par la STM et Nova Bus, une division du Groupe Volvo Canada inc. (anciennement Nova Bus, une division de Prévost Car inc.) pour la période 2003-2007, laquelle convention d'achat et de vente a également fait l'objet d'addendas (ci-après appelés collectivement la «Convention»);

ATTENDU QUE les sociétés de transport ont par la suite exercé l'option d'acquérir des autobus additionnels prévue à l'appel d'offres et à la Convention pour couvrir la période 2008-2012;

ATTENDU QUE l'appel d'offres prévoit une option permettant d'augmenter la quantité d'autobus pouvant être acquise par les sociétés de transport et que ces dernières désirent exercer ladite option;

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis désire exercer l'option prévue à l'appel d'offres 2379-06-01-50 et ainsi acquérir des autobus 40' diesel à plancher surbaissé dans le cadre de cet 'appel d'offres et qu'à cet effet, conformément à l'article 89 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01), désire mandater la Société de transport de Montréal (ci-après désignée « STM ») pour entreprendre, au nom de la Société de transport de

Lévis et à l'occasion de cet achat unifié qui aura lieu conjointement avec la STM et les sociétés de transport participantes, toutes les démarches nécessaires afin de conclure et de signer avec Nova Bus, une division du Groupe Volvo Canada inc., un addenda à la Convention et ce, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres et de la Convention;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

1. que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. de mandater la STM à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, toutes les démarches nécessaires afin de conclure et de signer avec NOVA BUS, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC, un addenda confirmant l'exercice de l'option prévue à l'appel d'offres 2379-06-01-50, pour un maximum de 28 autobus 40' à plancher surbaissé diesel, le tout pour un montant ne pouvant excéder 13 116 404\$, plus les taxes, selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la Convention, sous réserve :

[a) de l'approbation préalable des règlements d'emprunt s'y rapportant par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire]; et

[b) de la confirmation, par le ministre des transports du Québec, des conditions d'éligibilité des subventions pour l'exercice de cette option provenant soit du PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES, du PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC ou du PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE À L'AMÉLIORATION DES SERVICES EN TRANSPORT EN COMMUN;]

3. de mandater le directeur général et la secrétaire générale de la STM à signer tout document devant donner effet à la présente résolution;
4. d'autoriser le directeur général ou le secrétaire de la Société de transport de Lévis à faire parvenir une confirmation écrite à la STM avant le 30 mai 2011 quant au nombre d'autobus qui seront acquis pour chacune des années visées par cette option;
5. de mandater la Société de gestion et d'acquisition de véhicules de transport s.e.n.c. («AVT s.e.n.c.») pour gérer tous les volets du projet d'acquisition d'autobus prévue à la présente résolution.

Adoptée.-

2.- Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2011-096-

Il est proposé par Madame Nathalie Plante

appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois

Adoptée.-